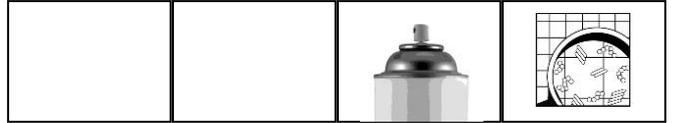


DÉSINFECTANT CHOC POUR CLIM ET GAINES DE VENTILATION



► Pour la désinfection longue portée des installations de climatisation.

► Large spectre d'efficacité contre bactéries, champignons et moisissures.

► Détruit les molécules à l'origine des mauvaises odeurs.

► Permet de traiter les systèmes de conditionnement d'air, de chauffage et les unités de climatisation (gainés d'aération et circuits d'air climatisé, filtres, turbines, pompes et bacs de condensat, ...).

► Sèche rapidement.

LIEUX D'UTILISATION

Utilisé par les professionnels du froid et de la climatisation lors des opérations de maintenance, les ateliers, les services d'entretien et de maintenance, ...

NORMES MICROBIOLOGIQUES

Efficacité en condition de propreté :

Bactéricide : (*Pseudomonas aeruginosa*, *Staphylococcus aureus*, *Escherichia coli*, *Enterococcus hirae*) : NF EN1276 en 5 minutes et NF EN13697+A1 en 15 minutes.

Fongicide Levuricide : (*Aspergillus brasiliensis*, *Candida albicans*) : NF EN1650 en 15 minutes et NF EN13697+A1 en 15 minutes.

Actif sur le virus de la vaccine souche *Ankara ATCC VR-1508* et sur l'ensemble des virus enveloppés selon la norme NF EN14476+A2 en 5 minutes.

MODE D'EMPLOI

Evacuer tout organisme à sang froid et à sang chaud, les denrées alimentaires de la zone à traiter.

Arrêter le système. Agiter avant emploi. S'utilise en aérosol de contact par pulvérisation uniforme sur la surface à désinfecter (directement dans les bouches, gaines...).

Laisser agir 10 mn environ, puis remettre la climatisation.

Dans le cas de présence de salissures, graisses, huiles, ... nettoyer préalablement avant application du produit.

Utilisable uniquement lorsque le matériel n'est pas sous tension. Attendre 5 minutes avant de remettre sous tension.

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Volume net : 500 ml.

Gaz propulseurs : butane / propane.

Usage Biocide : TP2. Ethanol (cas n° 64-17-5) : 49.5% m/m. Chlorure de didécylidiméthylammonium (cas n° 7173-51-5) : 0.38% m/m. N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine (cas n° 2372-82-9) : 0.17% m/m, Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

CONDITIONS D'EMPLOI

Consulter les précautions d'emploi sur l'emballage ou la FDS.

Nous ne saurions être responsables pour toutes applications du produit autres que celles exprimées dans cette notice.

EPI PRÉCONISÉS : lunettes.

Vous souhaitez une démonstration :
contactez votre commercial ou
appelez-nous au 02.32.96.93.93

Nos fiches de données de sécurité sont
disponibles 24h/24 sur Internet à
l'adresse : www.quickfds.com

Pour les équipements de
protection individuelle, consultez

